L'invocation du *witr*

Shaykh Muhammad Ibn Sâlih Al-'Uthaymîn

Question : Pour l'invocation du *witr*, nous voyons certains imams ajouter à ce que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a enseigné à Al-Hasan Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib. Et cette négligence est très courante chez les étudiants, et chez d'autres. Ainsi, est-il permis d'ajouter à ce que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a enseigné à Al-Hasan Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib, ou non ?

NdT : la question porte sur l'invocation lors de la prière de *Tarâwîh* pendant le mois de Ramadan, mais peut également s'appliquer au reste de l'année, puisque cette invocation n'est pas spécifique à ce mois, mais qu'elle est liée à la prière du *witr*. Une des formulations de cette invocation est la suivante : « *Ô Allah ! Guide-moi parmi ceux que Tu as guidés, accorde-moi le salut parmi ceux auxquels Tu l'as accordé, prends-moi comme allié parmi ceux que Tu as pris comme alliés, bénis ce que Tu m'as accordé, épargne-moi le mal que Tu as décrété, car c'est Toi qui décrète et Tu ne subis le décret de personne. Celui que Tu prends comme allié ne sera jamais humilié et celui que Tu prends comme ennemi ne sera jamais honoré. Béni sois-Tu, ô Seigneur et sois exalté. Il n'est nul refuge contre Toi si ce n'est auprès de Toi et que les éloges [d'Allah] soient sur le Prophète illettré.* »

Réponse : Nous pouvons répondre en disant qu'il n'y a aucun mal à ajouter, car s'il est authentique que c'est un moment où on peut invoquer et qu'aucune limite qu'il serait interdit de dépasser n'a été fixée, la base est que chaque individu peut invoquer comme bon lui semble. Cependant préserver ce qui a été rapporté – c'est-à-dire ne pas le délaisser – est prioritaire. Donc nous débutons par ce qui a été rapporté, puis si quelqu'un veut ajouter à cela, il n'y a aucun mal. C'est pour cela qu'on rapporte que les Compagnons maudissaient les mécréants dans leurs invocations [du *witr* pendant Ramadan], alors que cela n'est pas rapporté dans ce que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a enseigné à Al-Hasan Ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib. Ainsi, il n'y a aucun problème sur cette question.

Ceci, alors que les termes du hadith débutent par : « Enseigne-moi une invocation que je puisse adresser lors de la prière du *witr*. » (Abû Dâwûd : 1425), et on pourrait dire qu'apparemment il existe une invocation autre que celle-ci, car il dit : « une invocation que je puisse adresser lors de la prière du *witr*. » A ceci nous répondons : il n'y a aucun mal à ajouter à cela, et à adresser une invocation en relation avec les préoccupations des musulmans, que cela touche à leur religion ou leur vie d'ici bas.

Nous entendons donc dans cette invocation du witr : « *Ô Allah ! Guide-nous parmi ceux que Tu as guidés* »

Quelle est donc le sens de cette guidée ? Le sens est-il : guide-nous vers la vérité parmi ceux que Tu as guidés ? Ou guide-nous vers la vérité et permets-nous de la suivre ? La deuxième réponse est la bonne. Le sens est : guide-nous vers la vérité et permets-nous de suivre la vérité. Ceci car la guidée complète et bénéfique est celle en laquelle Allah réunit la science et la mise en pratique, car la guidée sans science n'est d'aucune utilité, au contraire c'est un mal, car l'individu ne met pas en pratique ce qu'il a appris, et ainsi ce qu'il sait devient nuisible pour lui.

L'exemple de la guidée scientifique sans mise en pratique est celui donné dans la Parole d'Allah : « ***Et quant aux Thamûd, Nous les guidâmes; mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée.*** » (*Fussilat* : 17) C'est-à-dire que Nous les avons guidés, autrement dit Nous leur avons exposé la voie et transmis la science, mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée. Dans le même registre de la guidée qui désigne la science et l'exposé de la vérité, la Parole d'Allah : « ***Et en vérité tu guides vers une voie droite*** » (*As-Shûrâ* : 52) Le sens de « ***Tu guides*** » est : tu exposes et enseignes aux gens la voie droite.

Quant à la guidée dans le sens de l'application de cette vérité, on le trouve par exemple dans la parole du fidèle en prière : « ***Guide-nous sur la voie droite.*** ». Donc lorsque nous disons : « ***Guide-nous sur la voie droite.*** », demandes-tu à Allah une science sans mise en pratique ? Une mise en pratique sans science ? Ou à la fois une science et une mise en pratique ? Quoi qu'il en soit, il convient que lorsqu'une personne dit : « ***Guide-nous sur la voie droite.*** », il faut qu'elle garde à l'esprit qu'elle demande à son Seigneur la science et la mise en pratique, la science qui est l'orientation (vers la vérité), et l'acte qui est sa mise en pratique. Et je pense – et la science est auprès d'Allah – que cela échappe à beaucoup de gens lorsqu'ils disent : « ***Guide-nous sur la voie droite.*** »

Et lorsqu'Allah dit au Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) : « ***Et en vérité tu guides vers une voie droite*** » il s'agit de la guidée d'orientation et d'exposé, alors que Sa Parole : « ***Tu ne guides qui tu aimes*** » désigne la guidée vers la mise en pratique de la vérité. Donc, le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) lui-même ne peut accorder à personne de pratiquer des œuvres pieuses, et s'il le pouvait, il aurait guidé son oncle Abû Tâlib qu'il a tenté de guider jusqu'à lui dire au moment de son décès : « *Ô mon oncle ! Témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, parole par laquelle je pourrai intercéder pour toi auprès d'Allah.* » Mais le décret d'Allah était déjà fixé à son sujet, et il devait être des gens de l'Enfer, qu'Allah nous en préserve. Il n'a donc pas dit : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah » et sa dernière parole fut : « (je meurs) sur la religion de 'Abd Al-Muttalib. » Mais Allah a permis au Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) d'intercéder pour lui, non parce qu'il est son oncle, mais pour l'effort louable qu'il a fait pour protéger le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) et l'islam. Le Prophète (*salallahu 'alayhi*

wasalam) a intercédé pour son oncle, et c'est pourquoi il est sur une flaque de feu, portant des sandales portant à ébullition son cerveau, et c'est là le moindre châtiment des habitants de l'Enfer. Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Sans moi, il aurait été au plus bas degré de l'Enfer.* » (Al-Bukhârî : 3883, Muslim : 509)

Je dis : Lorsque nous disons lors de l'invocation du *witr* : « *Ô Allah ! Guide-nous parmi ceux que Tu as guidés* », nous demandons à Allah les deux guidées : de la science et de la mise en pratique.

Mais pourquoi dit-il : « *parmi ceux que Tu as guidés* » ? Si quelqu'un dit : « Ô Allah ! Guide-nous. » Le sens est le même, mais pourquoi dit-on : « *parmi ceux que Tu as guidés* » ? Ceci, afin que cela entre dans la recherche d'intermédiaire à travers les bienfaits d'Allah sur ceux qu'Il a guidés, afin qu'Il nous accorde à nous également le bienfait de la guidée. En d'autres termes : nous Te demandons la guidée, car c'est ce qu'impliquent Ta miséricorde et Ta sagesse, et qu'elle est Ton premier bienfait. Tu as guidé d'autres personnes, alors guide-nous parmi ceux que Tu as guidés.

« *Accorde-nous le salut parmi ceux auxquels Tu l'as accordé* » La préservation désigne-t-elle ici la préservation contre les maladies du corps ou du cœur ? Ou à la fois contre les maladies du corps et du cœur ? Il s'agit des deux, en d'autres termes : préserve-nous des maladies du cœur et des maladies du corps. Quelle est la première chose qui vous vienne à l'esprit lorsque vous adressez à Allah cette invocation : « *Accorde-nous le salut parmi ceux auxquels Tu l'as accordé* » ? Apparemment il s'agit des maladies corporelles, mais ce qu'il faut que tu gardes à l'esprit est qu'Allah te préserve des maladies du corps et du cœur. Et les épreuves font partie des maladies, c'est pourquoi nous disons dans l'invocation du *witr* : « *Et ne nous mets pas à l'épreuve dans notre religion* » Les maladies du corps sont connues, mais que sont les maladies du cœur ? Elles tiennent en deux choses :

Premièrement : Les maladies des désirs qui naissent des passions. L'individu peut connaître la vérité mais ne pas la vouloir, ses passions étant contraire au message du Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*).

Deuxièmement : Les maladies des ambiguïtés qui naissent de l'ignorance. L'ignorant pratique le Faux mais pense qu'il s'agit de la vérité, et c'est une maladie.

Ainsi, tu demandes à Allah de te préserver des maladies du corps et des maladies du cœur que sont les maladies des désirs et des ambiguïtés. Lorsque nous disons maladie des désirs, ne pense pas que nous parlons des désirs naturels – le désir du mariage – mais nous parlons de tout ce que l'individu peut vouloir de contraire à la vérité. Les désirs portent donc ici le sens de la volonté : vouloir innover dans la religion d'Allah, transformer les Textes du Coran et de la Sunna en fonction de ses passions, voler, boire de l'alcool, forniquer, ou d'autres choses de ce genre.

« *Prends-nous comme alliés parmi ceux que Tu as pris comme alliés* » c'est-à-dire soit un allié pour nous, d'une alliance spécifique aux croyants : « ***Allah est l'allié de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, leurs alliés sont ceux qu'ils adorent en dehors d'Allah, et qui les font sortir de la lumière vers les ténèbres.*** » (*Al-Baqarah* : 257), « ***Vos alliés ne sont qu'Allah, Son messager, et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de la Zakât, et s'inclinent (devant Allah).*** » (*Al-Mâ'idah* : 55)

Lorsque nous disons : « *parmi ceux que Tu as pris comme alliés* » nous demandons à Allah une alliance spécifique qui implique de porter une attention particulière à ceux qu'Allah a pris comme alliés. Mais Allah est aussi le Maître de tous : « ***Jusqu'à ce que la mort atteint l'un de vous, alors Nos messagers (les anges) lui enlèvent son âme et ils ne sont nullement négligents.*** » (*Al-Anĉâm* : 61), et cela englobe tout le monde « ***Puis, ils sont ramenés vers Allah, leur véritable Maître.*** » (*Al-Anĉâm* : 62), c'est-à-dire le Maître de tous. Et lorsque nous disons : « Ô Allah, mets-nous parmi Tes alliés. » nous voulons par cela l'alliance spécifique qui implique la réussite et le secours, et l'éloignement de tout ce qui amène la colère d'Allah.

« *Bénis ce que Tu nous as accordé* » Mais que signifie la bénédiction (*Al-Barakah*) ? Les savants disent que ce terme désigne le bien abondant et durable, expliquant cela par l'étymologie du terme qui est tiré du mot *Birkah* qui désigne la grande étendue d'eau (l'étang) stable. Ainsi, *Al-Barakah* désigne les bienfaits abondants et durables. « *ce que Tu nous as accordé* » mais quoi ? L'argent ? Les enfants ? La science ? Toute chose. Pour toute chose qu'Allah t'accorde, tu dois demander qu'Allah la bénisse, car si Allah ne bénit pas ce qu'Il te donne, tu seras privé d'un grand bien.

Comme sont nombreux ceux qui ont beaucoup d'argent parmi les pauvres, pourquoi ? Car ils ne tirent aucun profit de leur argent, alors qu'ils ont de l'argent à foison, mais on les voit restreindre les dépenses pour leur famille et pour eux-mêmes, et ils ne tirent aucun profit de leur argent. Généralement, ceux qui sont dans ce cas et ne donnent pas ce qui leur est obligatoire, Allah fait en sorte qu'un malheur atteigne leurs biens et les fasse disparaître.

Nombreux sont ceux qui ont des enfants, mais ces derniers ne leur sont d'aucune utilité, au contraire ils ont un mauvais comportement et sont vaniteux vis-à-vis de leur père. Ceci, au point qu'on trouve des enfants rester avec leurs amis de longues heures, discuter avec eux, être proches d'eux, leur confier leurs secrets, mais lorsqu'ils s'assoient avec leur père, ils sont comme des oiseaux en cage. Ils ne cherchent pas à se rapprocher de leur père, ne parlent pas avec lui, ne lui confient aucun secret, et la seule vision de leur père leur est pénible. Y a-t-il une bénédiction dans les enfants de ces gens ? Non.

La bénédiction touche aussi la science. On voit certaines personnes à qui Allah a accordé une grande science mais qui sont semblables à l'analphabète. Les signes de leur science n'apparaissent ni dans leurs adorations, ni dans leur comportement, ni dans leur attitude, ni dans leur manière d'agir avec les gens. Plus

encore, cette science peut les amener à s'enorgueillir face aux serviteurs d'Allah, à les regarder de haut et à les mépriser. Ceux-là ne savent pas que Celui qui leur a accordé cette science est Allah, et si Allah l'avait voulu, ils seraient comme ces ignorants. Allah leur a accordé de la science, mais les gens n'en profitent pas, ni par l'enseignement, ni par les conseils, ni par l'écriture, mais cette science se limite à leur propre personne. Allah n'a pas mis de bénédiction dans leur science, et c'est là une privation d'un grand bien. Car la science est parmi les choses les plus bénies qu'Allah puisse donner au serviteur, car si tu enseignes la science aux autres, que tu la propages dans la communauté, tu en seras récompensé de plusieurs points de vue :

Premièrement : En propageant la science, tu propages la religion d'Allah, tu seras considéré comme le combattant sur le sentier d'Allah, car celui-ci libère pays après pays pour y propager la religion, et toi tu conquières les cœurs pour propager la religion d'Allah.

Deuxièmement : Parmi la bénédiction de la propagation et de l'enseignement de la science est que c'est une protection et une préservation de la religion d'Allah, car sans la science, la Législation n'aurait pas été préservée, car elle n'est préservée que par ses adeptes, les adeptes de la science. Il n'est possible de préserver la Législation que par les adeptes de la science. Ainsi, si tu propages la science et que les gens tirent profit de ta science, tu réalises cette préservation et protection de la Législation d'Allah.

Troisièmement : Tu es également bienfaisant vis-à-vis de celui à qui tu enseignes car tu lui montres la religion d'Allah, et s'il adore Allah avec science, tu auras une récompense similaire à la sienne. Ceci, car c'est toi qui lui a indiqué le bien, et celui qui montre le bien est semblable à celui qui le pratique. Il y a donc un bien et une bénédiction dans la propagation de la science, pour celui qui la propage et celui à qui elle parvient.

Quatrièmement : La propagation de la science la fait croître, et lorsque le savant enseigne aux gens, sa science augmente, car il révise ce qu'il a appris et cela l'amène à apprendre ce qu'il ne connaît pas. Et combien de fois le savant a-t-il tiré profit des étudiants autour de lui, car ils ont parfois à l'esprit des choses dont lui n'avait pas conscience, il profite ainsi d'eux alors que c'est lui qui leur enseigne. Et c'est une chose connue. C'est pourquoi il convient que lorsque l'étudiant ouvre une voie de recherche au savant, qu'il l'encourage et le remercie. Contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes qui disent que lorsque l'étudiant indique une chose à l'enseignant, cela est pénible à ce dernier. Ils disent : c'est un jeune et il enseigne à cet homme âgé, cela lui est pénible et il se gêne de débattre avec lui par la suite, de peur de tomber sur une question qui lui échappe. Penser ainsi est un manque de science et un manque de raison. Car si Allah t'accorde des étudiants qui te rappellent ce que tu as oublié, et te permettent d'apprendre ce que tu ignores, c'est un grand bienfait d'Allah. Et fait partie des bienfaits de la propagation de la science que celle-ci augmente lorsque tu enseignes la science, comme l'a dit le poète en comparant l'argent et la science : « Elle augmente si tu la donnes abondamment, et elle diminue si tu la retiens. » Si tu la retiens elle diminue, c'est-à-dire que tu l'oublies, et au contraire si tu la propages, elle augmente.

Lorsqu'on transmet la science, il faut être sage dans son enseignement, en proposant aux étudiants des questions qu'ils peuvent comprendre et en ne leur posant pas de problèmes inextricables. Au contraire, l'enseignant les éduque par la science, petit à petit. C'est pourquoi certains ont défini le savant éducateur (*Al-'Âlim Ar-Rabbânî*) : il est celui qui éduque les gens en leur apprenant les bases avant les questions plus complexes. Nous savons tous qu'on ne pose pas une construction d'un seul coup sur terre, et que cela soit un palais orné, mais cela est bâti brique par brique jusqu'à ce que la construction soit complète. L'enseignant doit tenir compte de l'esprit des étudiants afin de leur proposer ce qu'ils peuvent cerner, et c'est également la raison pour laquelle on doit parler aux gens en fonction de leur compréhension. Ibn Mas'ûd a dit : « Si tu dis aux gens une chose qu'ils ne peuvent saisir, cela sera une épreuve pour certains d'entre eux. » De même que l'enseignant doit accorder une attention particulière aux fondements et règles, car c'est sur cela que l'on fonde la science. Les savants ont dit : celui qui est privé des fondements n'arrive pas à bon port, c'est-à-dire qu'il n'atteint pas son but. Ainsi, il convient d'enseigner aux étudiants les règles et les fondements desquels découlent les questions annexes. Ceci car celui qui apprend la science à travers les questions annexes ne peut connaître le jugement d'une question difficile que se présenterait à lui, car il est privé de fondements.

Après cette digression, revenons à notre propos qui est le hadith : « *Bénis ce que Tu nous as accordé* », il faut donc que tu demandes à Allah qu'Il bénisse ce qu'Il t'accorde comme biens, comme enfants et science. « *Épargne-moi le mal que Tu as décrété* » Allah décrète le bien et le mal. Ce qu'il décrète comme bien est un bien pur dans son décret et sa réalisation. Par exemple : si Allah décrète pour les gens une large subsistance, la sécurité, la sérénité, la droiture, le secours… c'est un bien dans le décret et sa réalisation. Quant à ce qu'Il décrète comme mal, c'est un bien dans le décret et un mal dans sa réalisation. Par exemple : la disette et la sécheresse, c'est un mal, mais le fait qu'Allah le décrète est un bien. Allah dit : « ***Le désordre est apparu sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont commis de leurs propres mains, afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils (vers Lui).*** » (*Ar-Rûm* : 41)

Ainsi, le décret d'Allah a un but louable qui est le retour vers Allah, le délaissement de la désobéissance pour l'obéissance ; C'est de cette manière que le décret est un bien mais que sa réalisation est un mal. Et nous disons : « *le mal que Tu as décrété* » car Allah peut décrété le mal pour une grande sagesse louable.

« *Car c'est Toi qui décrète et Tu ne subis le décret de personne* » Allah décrète toute chose, car c'est à Lui qu'appartient le Jugement total et parfait. « *Tu ne subis le décret de personne* » personne ne peut décrété

une chose pour Toi, les serviteurs ne peuvent décider pour Allah, mais c'est Allah qui décide pour eux. Les serviteurs sont interrogés sur leurs actes, alors qu'Allah Lui : « ***Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte de leurs actes.*** » (*Al-Anbiyâ'* : 23)
« *Celui que Tu prends comme allié ne sera jamais humilié et celui que Tu prends comme ennemi ne sera jamais honoré* » Cela rejoint ce que nous avons dit plus tôt « *prends-moi comme allié parmi ceux que Tu as pris comme alliés* » Si Allah prend quelqu'un pour allié, il ne sera jamais humilié, et si Allah prend quelqu'un pour ennemi, il ne sera jamais honoré, et le sens est que nous devons chercher la puissance auprès d'Allah, chercher protection contre l'humiliation auprès d'Allah.
Certains imams disent dans cette invocation une phrase sur laquelle il y a de nombreuses questions et qui est : « Accorde aux pécheurs d'entre nous les bienfaisants. » S'ils le disent, nous disons *Âmîn* (qui signifie : Ô Allah exauce cela) tout en sachant que la plupart de ceux qui disent *Âmîn* ne connaissent pas la signification de cette invocation, la preuve en est qu'ils la demandent souvent. Nous disons *Âmîn* en ayant une bonne opinion de celui qui invoque, en se disant qu'il n'invoque que par ce en quoi il y a un bien. L'avis le plus juste pour moi – et Allah est plus savant – est que cette invocation doit être comprise dans le sens de l'intercession, car parmi ces gens il y a des bienfaisant et des pécheur, alors fais du pécheur un présent pour le bienfaisant afin qu'il intercède pour lui et accepte son intercession.

Source : *Fatâwâ Al-Haram Al-Makkî* (p.34)
Traduit et publié par les Salafis de l'Est